



ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté n° 212/2026

OBJET : Ouverture temporaire d'un débit de boissons à l'occasion de la fête de la musique pour le Food truck CASA MIA, le 21 juin 2026 de 15h00 à 17h00 au square du Chard.

Le Maire de Morangis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2112-2,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L. 3321-1, L. 3332-3 et L. 3334-2,

Vu le Code des Débits de Boissons et des mesures de lutte contre l'alcoolisme et notamment son article L. 48,

Vu la délibération n°009/2026 du Conseil municipal du 21 mars 2026 portant sur l'élection du Maire,

ARRÊTÉ

Article 1 : Autorise l'ouverture temporaire d'un débit de boissons (boissons de 1^{ère} et 3^{ème} catégorie exclusivement) à l'occasion de la fête de la musique pour le Food truck CASA MIA, le 21 juin 2026 de 15h00 à 17h00 au square du Chard.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à CASA MIA.

Fait à Morangis, le 02 juin 2026

Madame le Maire,
Brigitte VERMILLET



Arrêté certifié exécutoire

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.